

Aux membres de l'AVP travaillant à l'Etat de Vaud

DECFO-SYSREM : COMMISSION DE RECOURS (III)

Le comité de l'AVP vous transmet une nouvelle communication du syndicat SUD, au sujet des suites des démarches pour les recours DECFO-SYSREM.

Pour rappel, l'AVP est affiliée à SUD ; par conséquent, chacun d'entre vous l'est aussi !

Objet 1 : Vous avez reçu trois cahiers des charges par la Commission de recours et vous avez dix jours pour vous déterminer. Pas de panique !

Objet 2 : Vous n'avez rien reçu de la Commission de recours. Pas de panique ! La Commission semble débordée... ça viendra, suivez alors cette démarche.

Après les déterminations de l'Etat et votre réponse (appuyée sur la fameuse lettre-type), vous avez reçu trois cahiers des charges pour comparaison en termes d'égalité de traitement.

Vous pouvez répondre en matière d'observation sur les trois cahiers des charges. Dans ce cas, c'est à vous de faire ce travail. Il faut insister sur le fait que vous faites preuve de plus :

- d'initiative, d'autonomie, de responsabilité,
- que vous effectuez un travail plus complexe que pour les trois fonctions dont vous avez reçu le cahier des charges.

Que vous ayez décidé de ne pas répondre en matière d'observation sur ces cahiers des charges ou pas, nous vous conseillons dans tous les cas d'envoyer la petite lettre suivante à la Commission de recours :

J'ai bien reçu trois cahiers des charges au titre de la comparaison et d'égalité de traitement pour la cause que j'ai ouverte auprès de la Commission de recours. Je vous en remercie.

Je vous demande de bien vouloir exiger de l'employeur la notation DECFO-SYSREM des fonctions de ces cahiers des charges, avec les points critère par critère.

Je sollicite que vous me fassiez parvenir cette information.

Par ailleurs, je tiens à protester contre le délai de dix jours, insuffisant pour pouvoir élaborer une réponse fouillée à votre demande. Un tel délai insuffisant compromet à mon sens le bon examen de ma cause. Je vous demande instamment que, pour de postérieures démarches, un temps suffisant me soit donné.

Enfin, je rappelle que la totalité des mesures d'instruction que j'ai sollicitées ne m'ont pas été accordées ou que, du moins, je n'ai pas de déterminations de votre Commission à ce propos.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Et pour finir, pourriez-vous faire parvenir une copie des trois cahiers des charges que vous avez reçus à info@sud-vd.ch ?

Pour toute information complémentaire : info@sud-vd.ch - Tél. 021 / 351 22 50

Lausanne, le 15 décembre 2010